



HONORAIRES DE TRANSACTION

01 janvier 2021

Les honoraires sont applicables sur les tranches indiquées ci-dessous :

VENTES

A la charge de l'acquéreur
Sauf convention contraire.

HONORAIRES T.T.C. (maximum)

Jusqu'à	25.000 €	maximum 3.000 €
De 25.001	à 50.000 €	maximum 5.000 €
De 50.001	à 100.000 €	maximum 10.000 €
De 50.001	à 200.000 €	maximum 10 %
A partir de	200.001 €	maximum 8 %

HONORAIRES DE LOCATION

01 janvier 2021

LOCAUX D'HABITATION

HONORAIRES T.T.C.

A la charge du LOCATAIRE :

15 €/m² TTC dont

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 12 €/m² TTC
Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3 €/m² TTC

A la charge du BAILLEUR :

un mois de loyer charges comprises dont

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 12 €/m² TTC
Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3 €/m² TTC